



SCPI en liquidation

ATOUT PIERRE HABITATION 2

BULLETIN SEMESTRIEL

2^{EME} SEMESTRE 2025

Analyse : 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

Validité : 1^{er} semestre 2026

L'ESSENTIEL AU 31/12/2025

611 ASSOCIÉS

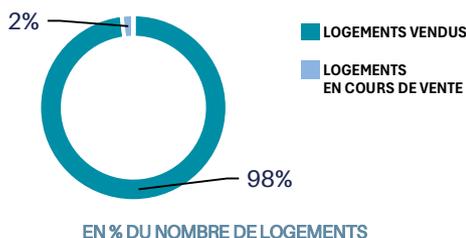
24 769 PARTS

94 LOGEMENTS ACQUIS

92 LOGEMENTS VENDUS

2 LOGEMENTS EN PATRIMOINE

INDICATEUR DE LIQUIDATION



À LA UNE CE SEMESTRE

889 € : montant des acomptes par part versés depuis le début de la vente du patrimoine. Il correspond au résultat des ventes réalisées jusqu'au 30 juin 2025, et représente 89% du prix de souscription initial. Rappelons que si vos parts sont nanties au profit d'un établissement bancaire, il est indispensable que vous nous fassiez parvenir une mainlevée de nantissement émanant de cet établissement pour pouvoir percevoir les acomptes sur liquidation. Il est fortement recommandé aux associés de ne pas mettre leurs parts en vente et d'attendre la fin de la liquidation.

Éditorial

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, en mon nom et celui des collaborateurs d'AEW, de vous présenter tous mes vœux pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Les 2 logements encore en patrimoine au 31 décembre 2025 (1 vacant à Arcueil et 1 loué à Argenteuil) ont été vendus en janvier 2026 pour un prix global de 494 k€.

La réalisation de ces ultimes ventes permet la convocation de l'Assemblée Générale de clôture de la liquidation. Cette assemblée se tiendra fin mars 2026, et vous recevrez mi-mars le dossier de convocation.

A cette occasion, il sera soumis à votre approbation un dernier versement pour solde définitif (boni de liquidation), qui comprendra le produit des ventes des derniers logements et le solde des différents comptes (créances, dettes, provisions, liquidités, ...).

Antoine BARBIER
Directeur d'AEW Patrimoine

Conjoncture immobilière

Le marché immobilier français montre des signes de reprise en 2025, mais reste fragile et soumis à de nombreuses incertitudes pour 2026. Selon l'Observatoire Crédit Logement/CSA, les taux de crédit immobilier, qui ont atteint en moyenne 3,14 % en décembre 2025, devraient remonter à 3,55 % d'ici fin 2026, exerçant une pression sur le pouvoir d'achat immobilier des ménages.

La Banque Centrale Européenne maintient ses taux directeurs, ce qui pourrait stabiliser la situation dans un contexte de volatilité politique et économique. Les ménages doivent néanmoins constituer des dossiers solides pour accéder aux prêts, avec des offres adaptées pour certains profils considérés comme moins risqués.

La durée des crédits immobiliers a atteint des niveaux historiques, frôlant les 21 ans, avec une augmentation des mensualités pouvant réduire l'accès au crédit pour les ménages, particulièrement pour les plus modestes. Ce défi s'accompagne d'une hausse légère des prix de l'immobilier (autour de +0,8%) et d'une concentration des transactions parmi les ménages aisés, incitant les professionnels à demander des mesures comme le retour de l'APL accession, qui aide à la première acquisition.

Malgré une hausse estimée de 12 % des transactions immobilières anciennes en 2025, celle-ci demeure insuffisante pour garantir un accès égalitaire à la propriété. Les primo-accédants représentent désormais plus de 43% des emprunteurs, mais beaucoup peinent encore à constituer un apport financier.

En conclusion, le marché immobilier en France est en phase de redressement, mais reste menacé par des facteurs externes et internes. Les professionnels de l'immobilier restent prudents, appelant à des mesures de soutien pour faciliter l'accès à la propriété pour les ménages modestes.

Atout Pierre Habitation 2

Société Civile de Placement Immobilier en liquidation au capital de 22 292 100 euros.

SCPI Immobilier résidentiel de type « Robien recentré ».

491 472 007 RCS PARIS.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n°06-16 en date du 01/08/2006.

Société de gestion - Liquidateur : AEW

Société par actions simplifiée au capital de 2 328 510 euros agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP-07 000043 du 10/07/2007.

Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite « AIFM ».

329 255 046 RCS PARIS. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Adresse postale : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Relation commerciale : 01 78 40 33 03 - relation.commerciale@eu.aew.com - www.aewpatrimoine.com

Responsable de l'information : M. Didier DEGRAEVE.

La politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par AEW est consultable sur son site internet, www.aewpatrimoine.com





ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

AU 31/12/2025

37,80 %

TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE

37,17 %

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER *

151 m²

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE

94 m²

SURFACES VACANTES

887 194 € (35,82 €/part)

VALEUR DE REALISATION

1 027 250 € (41,47 €/part)

VALEUR DE RECONSTITUTION

* Le taux d'occupation financier est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division entre d'une part les loyers et indemnités d'occupation ou compensatrices de loyers facturés, et d'autre part le montant des loyers facturables (loyers actuels et valeurs locatives de marché pour les locaux vacants). Ce taux est calculé sur l'intégralité du patrimoine, sans exclure de logements, qu'ils fassent l'objet de travaux ou qu'ils soient indisponibles à la location.

Les taux d'occupation doivent être relativisés en période de mise en vente du patrimoine.

MARCHÉ DES PARTS

Les modalités de sortie sont explicitées au chapitre II de la note d'information d'ATOUT PIERRE HABITATION 2.

Sur le marché secondaire organisé, aucune part n'a été échangée lors des confrontations du 24 septembre et du 30 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, 70 parts sont en attente de vente.

Nous vous rappelons que dans une SCPI "fiscale", et plus particulièrement lorsqu'elle est en liquidation, les transactions sur le marché secondaire organisé peuvent se réaliser sur la base d'un prix fortement décoté. Par ailleurs, AEW conseille aux intervenants de tenir compte des acomptes sur liquidation déjà versés pour déterminer le montant de leurs ordres. Il est fortement recommandé aux associés de ne pas mettre leurs parts en vente et d'attendre la fin de la liquidation.

Si la cession s'opère par cession directe, ou par voie de succession ou de donation, AEW perçoit un forfait de frais de dossier de 131,00 € TTC au 1^{er} janvier 2026, quel que soit le nombre de parts cédées.

Il n'y a pas eu de part échangée de gré à gré au cours du semestre.

SCPI en liquidation

Atout Pierre Habitation 2

VENTES DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Période	Prix de vente acté en €	Nombre de logements	Surface en m ²	Cumul en % du patrimoine historique (94 logements)
Rappel - Années 2018 à 2024	22 455 160	90	6 564	96%
Ventes du 1er semestre 2025	322 955	1	80	97%
Ventes du 2ème semestre 2025	174 048	1	62	98%
Ventes de janvier 2026	494 096	2	151	100%

ACOMPTES SUR LIQUIDATION DISTRIBUÉS

Période	Acompte mis en paiement le	Acompte par part	Acompte cumulé par part
Années 2019 à 2024		874,00 €	874,00 €
1er trimestre 2025	18/04/2025	15,00 €	889,00 €
2ème trimestre 2025		-	-
3ème trimestre 2025		-	-
4ème trimestre 2025		-	-

REVENUS DISTRIBUÉS

Les derniers loyers, 12 k€ pour l'année, étant insuffisants pour couvrir les charges, aucun revenu trimestriel n'a été mis en distribution au titre de 2025.

AEW ET LA DIRECTIVE EUROPÉENNE « MIF II »

(MARCHÉS D'INSTRUMENTS FINANCIERS)

AEW a choisi de classer l'ensemble des associés en "client non professionnel" à l'exception des clients classés dans la catégorie client professionnel par l'annexe II de la directive 2014/65/UE. AEW commercialisant auprès de ses clients directs exclusivement des produits maison, déclare réaliser à leur égard, du conseil en investissement non indépendant.

La politique relative à la Directive européenne "MIF II" mise en place par AEW est consultable sur son site internet (www.aewpatrimoine.com).

RÈGLEMENTATION RGPD

(PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES)

Le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Pour construire avec ses clients une relation de confiance, AEW entend assurer une gouvernance responsable de ses fichiers informatiques ainsi que la plus grande transparence sur les traitements des données qu'elle gère.

AEW a désigné un Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) qui veille au respect de la réglementation applicable. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : AEW - DPO - 43 Avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - ou par courriel : dpo.aewciloger@eu.aew.com

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la Notice d'Information sur la Protection des Données Personnelles disponible sur notre site internet www.aewpatrimoine.com

